



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

|    |    |        |    |
|----|----|--------|----|
| N° | 17 | 11 .12 | 25 |
|----|----|--------|----|

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
5 décembre 2025

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 05/12/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe BORDE, président.

**Etaient présents** : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIT Florence, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

**Mandat de procuration** : BERTHIER Patrick pouvoir donné à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à AUBRY Michel, HONERCHICK Romain pouvoir donné à MAITRE Pierre-Frédéric, LEGER Walter pouvoir donné à NICOLO Denis, MARY Pierre pouvoir donné à GAGNANT Thomas, PETIOT Claude pouvoir donné à PETIT Florence, VERVERSCH Karine pouvoir donné à BOCQUET Evelyne

**Absents** : CLAYES TAHKBARI Katty, DEREPAIS Martine, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HUGUET Patrick, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, PIOT Bernard, VAN-RYSEGHEM Isabelle, YOT Olivier, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël

**Secrétaire de séance** : Monsieur HACKEL Claude

Membres présents.....29  
Absents ayant donné mandat de procuration.....7  
Absents.....14  
Votants.....36

### **17) MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BUSINESS SUD CHAMPAGNE - AVENANT N°3**

|           |            |                |                     |
|-----------|------------|----------------|---------------------|
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Non participant : 0 |
|           | aucun      | aucun          | aucun               |

## **Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président**

Monsieur le Président rappelle que l'agence Business Sud Champagne a été créée sous statut Groupement d'Intérêt Public en novembre 2018 de la volonté commune de la Région Grand Est, des Agglomérations de Chaumont et Troyes et des CCI de l'Aube et de la Haute-Marne qui souhaitent construire ensemble un outil de développement économique et d'attractivité sur leur territoire.

L'objectif était de mutualiser dans un même outil l'ensemble des moyens dédiés à l'attractivité du territoire et au suivi des projets économiques structurants, afin d'optimiser l'action publique au service des territoires.

Son objet se décompose en quatre principales missions, à savoir :

- la promotion du territoire,
- la prospection d'entreprises,
- la structuration de filières,
- et l'appui aux entreprises stratégiques.

Créée initialement par ses 5 membres fondateurs et rejoints par Nogentech et la Semtac (Technopole de l'Aube), l'agence a procédé en juillet 2020 à l'intégration parmi ses membres de 17 nouveaux membres dont l'ensemble des EPCI du territoire et les départements de l'Aube et de la Haute-Marne au titre de leur compétence en matière d'attractivité économique.

Par délibération en date du 10/12/2024 la Communauté de Communes du Chaourçois Val d'Armanche a décidé de démissionner du GIP.

Le Conseil d'Administration du GIP en date du 27 novembre 2025 a pris acte de cette démission et décidé de procéder par avenant n°3 à la modification de la convention constitutive. Il a proposé également que figure dans la convention constitutive la possibilité de nommer jusqu'à 3 vice-Présidents au lieu de 2, ainsi que la modification de la composition du bureau.

Les modifications apportées à la convention constitutive sont les suivantes :

### **1. La décomposition des membres**

La nouvelle décomposition des membres du GIP prévue par l'avenant n°3 à la convention constitutive est la suivante :

- **Les membres fondateurs :**
  - La Région Grand Est ;
  - La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ;
  - La communauté d'agglomération de Chaumont,
  - La Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube (CCI 10) ;
  - La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meuse Haute-Marne (CCI 52) ;
- **Les membres actifs**
  - L'association Nogentech ;
  - La Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en champagne (SEMTAC) ;
  - Le Conseil départemental de l'Aube (CD 10) ;
  - La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) ;
  - La Communauté de Communes du Pays d'Othe ;
  - La Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube ;
  - Le Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt ;
  - La Communauté de Communes des Lacs de Champagne ;
  - La Communauté de Communes des Terres, Lacs et Forêts en Champagne ;
  - La Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson ;
  - La Communauté de Communes du Nogentais ;
  - La Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines ;
  - La Communauté de Communes du Barséquanais ;
  - La Communauté de Communes de Seine et Aube ;
  - La Communauté de Communes des Trois Forêts ;
  - La Communauté de Communes de Meuse Rognon ;
  - Le PETR du Pays de Langres ;

## 2. La composition du Conseil d'Administration :

Cette démission modifie légèrement la composition du conseil d'Administration où la Communauté de Communes du Chaourçois Val d'Armanche occupait un siège.

La nouvelle composition est la suivante :

| Membre                                                                                                           | Représentants au CA | Nombre de voix au CA |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Région Grand Est                                                                                                 | 4                   | 8                    |
| Troyes Champagne Métropole                                                                                       | 3                   | 6                    |
| Agglomération de Chaumont                                                                                        | 2                   | 4                    |
| CCI 10                                                                                                           | 2                   | 4                    |
| CCI 52                                                                                                           | 1                   | 2                    |
| Nogentech                                                                                                        | 1                   | 1                    |
| SEMTAC                                                                                                           | 1                   | 1                    |
| CD 10                                                                                                            | 1                   | 1                    |
| CC Portes Romilly                                                                                                | 1                   | 1                    |
| CC Pays Othe                                                                                                     | 1                   | 1                    |
| CC Région de Bar sur Aube                                                                                        | 1                   | 1                    |
| CC Arcis, Mailly, Ramerupt                                                                                       | 1                   | 1                    |
| CC des Lacs de Champagne                                                                                         | 1                   | 1                    |
| CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne                                                                             | 1                   | 1                    |
| Collège des « Communautés de communes et Syndicats Mixtes versant une contribution annuelle forfaitaire au GIP » | 1                   | 1                    |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                     | <b>22</b>           | <b>34</b>            |

Il convient de noter que l'incidence budgétaire de la démission de la CCCVA sera de 10 300€, montant de sa contribution annuelle.

Il sera proposé lors de la prochaine assemblée générale du GIP que la CCCVA ne verse pas sa quote-part de contribution pour 2026.

## 3. Nomination de Vice-Président(e)s :

Il est proposé de remplacer le texte actuel (art. 25) :

Le Conseil d'Administration peut également nommer jusqu'à deux (2) Vice-Présidents représentant la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole pour une durée égale au mandat du Président.

Par le texte suivant :

Le Conseil d'Administration peut également nommer jusqu'à trois (3) Vice-Présidents représentant chacun un des 5 membres fondateurs.

## 4. Création d'un bureau

Il est proposé de remplacer le texte actuel (art. 26) :

### 26.1 Composition

Le Bureau comporte **cinq (5) sièges** :

- Le Président,
- Le Vice-président représentant la Région Grand Est
- Le Vice-président représentant de Troyes Champagne Métropole
- Un administrateur représentant de l'Agglomération de Chaumont,
- Un administrateur représentant des EPCI.

Le Conseil d'Administration désigne les membres du bureau représentant l'Agglomération de Chaumont et les EPCI.

Par le texte suivant :

#### 26.1 Composition

Le Bureau comporte **cinq (5) sièges** :

- Le Président,
- Un administrateur représentant la Région Grand Est
- Un administrateur représentant de Troyes Champagne Métropole
- Un administrateur représentant de l'Agglomération de Chaumont,
- **Un administrateur représentant des CCI**

Le Conseil d'Administration désigne les membres du bureau représentant l'Agglomération de Chaumont, et les CCI.

#### 5. Entrée en vigueur de l'avenant n°3

Le retrait effectif de la CCCVA interviendra après l'approbation par l'Assemblée Générale du GIP de l'avenant n°3 à la Convention constitutive du GIP Business Sud Champagne modifiée et avec effet à la date de publication de l'arrêté du Préfet de Région portant approbation de la convention constitutive.

VU le rapport du Président,

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1511-1 et suivants ;

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit dite « loi Warsmann » ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/588 du 31 octobre 2018 portant approbation de la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne ;

VU le projet de d'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne

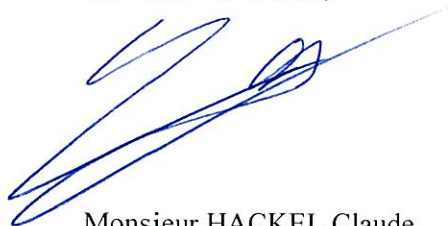
**CONSIDERANT** que la démission de la CCCVA ne modifiera pas significativement la gouvernance et le financement du GIP ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne en ce qu'il opère notamment la formalisation de la démission de la CCCVA ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer la convention correspondante et les éventuels avenants à la convention ou tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur HACKEL Claude

Pour extrait conforme,  
Affiché le 12 décembre 2025

Philippe BORDE,



Président